

Le 21 mai 2021

*Par courriel*

L'honorable Brian Pallister  
Premier ministre du Manitoba  
Palais législatif, salle 204  
450, Broadway  
Winnipeg, MB R3C 0V8

L'honorable Heather Stefanson  
Ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées  
450, Broadway  
Winnipeg, MB R3C 0V8

Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre,

**Objet : Besoin urgent d'un Protocole de priorisation aux soins intensifs**

Nous communiquons avec vous pour exhorter le gouvernement à adopter sans délai un Protocole de priorisation aux soins intensifs (« Protocole de priorisation ») et à promulguer un décret d'urgence pour assurer sa mise en œuvre.

Le Manitoba est sur le point de ne pas disposer d'assez de personnel infirmier et de lits aux soins intensifs pour gérer l'augmentation fulgurante du nombre de patients atteints de la COVID-19 : le virus se propage en effet à un rythme alarmant en raison de nouveaux variants préoccupants. Nous comprenons que pour faire face à la hausse des hospitalisations, le Manitoba a demandé au gouvernement fédéral d'appeler en renfort 50 infirmières ou infirmiers spécialisés en soins intensifs et 20 inhalothérapeutes. Nous comprenons aussi que des patients sont transférés hors de la province pour libérer des lits aux soins intensifs. Ce sont là des mesures importantes à adopter d'emblée pour gérer la crise. Toutefois, compte tenu de la détérioration de la situation entourant la COVID-19 au Manitoba, il existe un risque réel que le manque de ressources en soins intensifs devienne encore plus criant dans la province. Comme nous avons pu le constater ailleurs au Canada, une hausse marquée des cas d'hospitalisation peut causer des préjudices graves aux patients; les Manitobains les plus vulnérables sont particulièrement à risque.

Si ce scénario se concrétise, et dans l'éventualité où un Protocole de priorisation ne serait pas mis en œuvre en vertu d'un décret d'urgence, les professionnels de la santé ne seront pas en mesure d'établir la priorité de l'accès aux lits de soins intensifs. Les décisions seront prises de façon ponctuelle, sans le soutien d'un Protocole de priorisation reposant sur un cadre décisionnel commun et sur la prémisse qu'il n'y a pas suffisamment de ressources pour traiter tous les patients devant accéder à un lit aux soins intensifs. Sans ce type de protocole, les professionnels de la santé ne seront pas à même de prendre les moyens nécessaires pour réduire au minimum le nombre de décès résultant du débordement des unités de soins intensifs.



En ces temps d'incertitude, les médecins et autres professionnels de la santé doivent avoir l'assurance que le gouvernement soutient les efforts qu'ils déploient en toute bonne foi pour prendre des décisions de vie ou de mort, et ce soutien passe par l'adoption d'un Protocole de priorisation. Grâce à cet appui, les médecins et autres professionnels de la santé se sentiront à l'aise de continuer à prodiguer des soins sécuritaires à leurs patients. La meilleure façon pour la province de mettre légalement en œuvre de tels pouvoirs et un tel cadre de référence, en réponse à la crise de santé publique actuelle, est d'avoir recours à un décret d'urgence conformément à ce que prévoit la *Loi sur les mesures d'urgence*. Nous nous préoccupons grandement du taux d'épuisement professionnel chez les médecins et autres professionnels de la santé. Il est troublant d'envisager une réponse à la hausse fulgurante du nombre de cas de COVID-19 à laquelle nous sommes maintenant confrontés, sans pouvoir s'en remettre à un Protocole de priorisation et bénéficier de l'appui d'un décret formulé conformément à ce que prévoit la *Loi sur les mesures d'urgence*, et nous n'osons pas même penser à l'impact que cela aurait sur la relève dans le système de santé.

Nous implorons le gouvernement d'agir sans tarder pour adopter un Protocole de priorisation et promulguer un décret d'urgence afin d'assurer la mise en œuvre de ce protocole. L'Alberta et le Québec ont déjà pris une telle initiative pour préparer leur système de santé en conséquence. En leur emboitant le pas, le Manitoba renforcerait la capacité d'intervention de son propre système de santé. Il s'assurerait aussi que les professionnels de la santé de la province sont en mesure de continuer à prodiguer des soins sécuritaires à leurs patients et contribuerait à faire en sorte que le scénario le plus défavorable – le décès de Manitobaines et de Manitobains – se produise le moins souvent possible.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information dont vous auriez besoin pour procéder à l'adoption et à la mise en œuvre immédiates d'un Protocole de priorisation.

Veuillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre, mes salutations distinguées.



D<sup>re</sup> Lisa Calder, MD, MSc, FRCPC  
Directrice générale  
LAC/ml

c. c. Theresa Oswald, Doctors Manitoba  
D<sup>re</sup> Anna Ziomek, Ordre des médecins et chirurgiens du Manitoba  
Adam Topp, Soins communs  
David McLaughlin, greffier du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet  
Catherine Gaulton, Healthcare Insurance Reciprocal of Canada